

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit des migrations : droits humains (4DR2178)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Pilier principal M ScS - migration et citoyenneté	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Pilier principal M ScS - migration et citoyenneté (EuMIGS)	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Pilier secondaire M ScS - migration et citoyenneté	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

MATTHEY Fanny, Dr. et Chargée d'enseignement.

Contenu

Bien que les instruments garantissant leur respect contiennent peu de références spécifiques aux droits des migrants, les droits humains occupent une place essentielle dans le contentieux migratoire. Qu'il s'agisse du regroupement familial, de la protection de personnes vulnérables ou du renvoi et de son exécution notamment par le biais de mesures de contrainte, la jurisprudence en droit des migrations fait l'objet d'une tension constante entre le développement des droits humains et le fait que les Etats tirent argument de leur souveraineté dans le contexte migratoire pour exercer leur pouvoir. La migration est le domaine dans lequel l'Etat fait intervenir un très large pouvoir discrétionnaire, les droits humains étant plutôt considérés comme une limite à ce pouvoir. Le cours a pour objectif général d'analyser la tension entre les droits humains et la souveraineté dans le contexte migratoire. Après une brève présentation des tensions existantes entre le principe de souveraineté de l'Etat, les droits humains et le droit des migrations, le cours se concentre, dans un premier temps, sur l'examen des instruments pertinents des droits humains et des différents mécanismes de contrôle, puis dans un second temps, sur l'analyse des principes et droits les plus importants tels que le principe de non-refoulement, l'interdiction du travail forcé, le droit à la liberté et à la sûreté, le droit au respect de la vie privée et familiale, la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté maritale et l'interdiction de discrimination. L'enseignement est illustré au travers de l'analyse de la jurisprudence (CourEDH, CJUE, TF et TAF), de cas pratiques et de présentations dans le cadre desquelles les étudiant-e-s sont appelé-e-s à approfondir différents thèmes.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 min (question théorique et/ou résolution d'un cas pratique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation

Les documents préparatoires se trouvent sur Moodle.

Forme de l'enseignement

Cours, cas pratiques, présentations.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Analyser le contenu des normes et la jurisprudence
- Discuter les tensions entre ces normes et la souveraineté étatique
- Utiliser ces notions dans des domaines spécifiques
- Identifier les différentes normes des droits humains
- Synthétiser et transmettre ses connaissances

Compétences transférables

- Communiquer efficacement, par écrit et/ou oral, de manière rigoureuse et scientifique
- Stimuler sa créativité
- Synthétiser des analyses basées sur des approches méthodologiques différentes

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit des migrations : droits humains (4DR2178)